

Enseignement Pro Bretagne



L'info sur la

Site académique
<http://www.rennes.snuep.fr>



Section académique de RENNES
14 rue Papu 35000 RENNES

mai 2019

EDITO :

Le 18 mai le succès de la manifestation pour le service public d'éducation a montré que partout en France les enseignants et les parents restent mobilisés contre les « réformes » Blanquer. Cette manifestation était dans la continuité de mobilisations nombreuses et diverses, mobilisations qui amènent les premiers reculs gouvernementaux (annonces du président sur les effectifs et retrait de l'amendement sur les regroupements école-collèges).

Mais le SNUEP-FSU ne se contentera pas de ses petits pas en arrière, alors que c'est un retrait total de la réforme de la voie professionnelle qui est demandé. Le président, pour tenter d'apaiser la colère, parle d'une diminution moindre du nombre de fonctionnaires. Le SNUEP-FSU revendique des créations de postes pour améliorer les conditions de travail des PLP.

Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des PLP à rester mobiliser pour défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire et la Fonction publique. Il exige également l'ouverture de négociations débouchant sur des mesures rapides notamment en termes de revalorisation salariale.

Vie des établissements

Les responsables académiques et départementaux du SNUEP-FSU se déplacent régulièrement dans les établissements des quatre départements bretons pour échanger avec les collègues, comprendre les problèmes locaux, partager les analyses sur les textes nationaux, expliciter les revendications du syndicat et animer, à la demande, des heures d'informations syndicales. Si vous souhaitez le passage de vos représentants en 2019-2020 n'hésitez pas à nous contacter dès à présent. En effet, les déplacements et les demandes nombreuses nécessitent une certaine organisation car, il faut le rappeler, tous les responsables du SNUEP-FSU assurent également leur service d'enseignement.

Filière GA: service minimum du rectorat, une opportunité gâchée

Le SNUEP-FSU a participé au groupe de travail académique sur les évolutions concernant le Bac Pro GA le 02 mai 2019. L'objectif de ce GT était de voir comment l'académie serait impactée par la politique ministérielle de réduire à 7% de la voie pro les effectifs de Bac Pro GA correspondant à 109 places dans l'académie d'ici 2022.

Pour atteindre cet objectif le rectorat va travailler sur 2 axes : les transformations de filières GA en d'autres filières et le réajustement des capacités d'accueil.

La transformation des filières GA a d'ores et déjà commencé dans l'académie. Ainsi au lycée Charles Tillon de Rennes elle est devenue une filière Bac Pro commerce qui accueille 30 élèves. Ces transformations devraient être complétées à Hennebont et St Malo par des sections Transports. Le choix de ces sections répond à une demande des employeurs et permet une évolution à moindre frais. Le SNUEP-FSU a dénoncé cette solution simpliste. Des demandes existent aussi dans d'autres métiers comme la logistique ou la conduite routière qui pour des questions budgétaires ne seront pas satisfaites.

Ces transformations donneront lieu à des formations pour mettre à jour les compétences des collègues désirant enseigner dans ces filières transformées. Les enseignants de GA recevront un courrier du rectorat en ce sens. Le SNUEP-FSU veillera à ce que tous les collègues souhaitant obtenir la formation puisse le faire, même si l'établissement dans lequel ils effectuent leur service n'est pas concerné. Nous incitons les collègues de GA souhaitant changer d'orientation professionnelle à solliciter un entretien auprès de la DRH comme le prévoit le protocole négocié nationalement. Le SNUEP-FSU peut vous accompagner dans vos démarches.

Le rectorat envisage de réajuster les capacités d'accueil aux effectifs « réels » de ces dernières années. Le tableau ci-contre présente les projets du rectorat.

ETABLISSEMENT	CAPACITE ACTUELLE	ÉVOLUTION	CAPACITÉ 2020
Dinan – Fontaine des Eaux	32	-8	24
Lannion -Félix le Dantec	35	-5	30
St Briec – Jean Moulin	32	-8	24
Landerneau – Elorn	35	-5	30
Quimper- Chaptal	35	-5	30
Fougères -	24	-6	18
Questembert	24	-6	18
Brest – Lesven	32	-2	30

En parallèle de l'aspect quantitatif, le rectorat incite les équipes pédagogiques à travailler le « qualitatif » qui consiste à colorer les Bac Pro GA en fonction des spécialités de l'établissement. Par exemple dans les établissements où les Bac Pro ASSP sont présents, il faudrait, explorer davantage la Gestion-administration des organismes de santé. Pour le SNUEP-FSU, il est essentiel que les collègues ne se sentent pas dans l'obligation de colorer la filière. Nous serons à l'écoute des inquiétudes et dénoncerons toute pression ou menace.

La réduction de voilure en GA se prépare alors que la refonte du diplôme est engagée. Un nouveau référentiel est en prévision pour la rentrée 2020. Plutôt que de prendre le temps nécessaire, ministère et rectorat souhaitent aller vite réaliser des économies sur le dos de l'enseignement professionnel et des collègues.

Calendrier de suivi PPCR

Un PLP déroulant une carrière complète a vocation à bénéficier de trois rendez-vous de carrière.

Le premier rendez-vous de carrière concerne les collègues qui sont dans la deuxième année du 6^e échelon l'année du rendez-vous de carrière.

Le deuxième rendez-vous concerne les collègues qui ont, au cours de l'année, une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8^e échelon.

Le rendez-vous de carrière pour l'accès à la hors-classe concerne les enseignants se situant dans la deuxième année du 9^e échelon de la classe normale.

Si vous avez eu votre RDV de carrière cette année vous pourrez consulter le compte-rendu en vous connectant sur SIAE à partir d'Iprof. Les avis devraient être affichés début juin. A partir de la date de publication du compte rendu vous aurez un délai de **3 semaines** pour formuler, par écrit, des observations.

L'appréciation finale, émise par le recteur, est notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivant celle au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu. Cette notification est le point de départ des voies de recours : recours gracieux par écrit en vue de demander la révision de son appréciation finale auprès du recteur, dans un délai de 30 jours francs, suivant la notification de cette dernière. L'autorité compétente dispose de 30 jours francs pour répondre. **Il est précisé que le silence gardé par l'autorité administrative compétente à l'expiration du délai imparti pour répondre à la demande de révision vaut rejet de celle-ci.**

Dans ce cas et en cas de réponse directe défavorable, l'agent peut saisir la commission administrative paritaire (CAP) d'une demande de révision dans le délai de 30 jours francs suivant la notification de la réponse.

N'hésitez pas à nous contacter pour le suivi de vos RDV de carrière, le SNUEP-FSU sera présent le 21 juin à la CAPA hors classe et classe exceptionnelle.

Stages

STAGES

Cette année, le SNUEP-FSU a été contacté à plusieurs reprises pour des problèmes de lecture des nouvelles DHG, sur les droits au sein de l'établissement...

Pour aider les collègues à répondre à ces questions directement, le SNUEP-FSU organisera un stage sur ces problématiques en octobre/novembre 2019.

Ce stage sera animé par un membre du bureau national du SNUEP-FSU et se déroulera à Rennes.

Nous détaillerons le contenu et l'organisation à la rentrée, mais vous pouvez d'ores et déjà nous contacter si vous êtes intéressé-e.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

CAPA hors-classe et classe exceptionnelle, mutations

Plusieurs Groupes de travail et CAPA se sont tenus dernièrement ou vont se tenir prochainement. Dans ces instances les représentants élus du personnel améliorent la situation de nombreux collègues, grâce à un dialogue constructif avec les représentants du rectorat. Mais ce travail est remis en cause par le gouvernement, qui dans son projet de loi sur la fonction publique envisage de limiter le rôle des Commissions Paritaires pour laisser les décisions à la seule discrétion de l'administration dès l'année prochaine.

➤ Hors classe et classe exceptionnelle

La CAPA hors classe ainsi que la classe exceptionnelle pour les promotions au 1^{er} septembre 2019 aura lieu le 20 juin. Le quota de promotion à la HC est fixé à 94 personnes.

➤ Groupe de travail Handicap et groupe de travail barème et vœux :

Ces deux groupes de travail ont eu lieu en préalable de la CAPA sur les mutations, le 10 mai pour la commission handicap et le 21 mai pour les barèmes et vœux. Ils permettent de déterminer les bonifications et barèmes qui permettront d'affecter au plus proche de leurs vœux les PLP en demande de mutation. Les commissaires paritaires ont suivi les dossiers des collègues syndiqués ou ayant contacté le SNUEP-FSU.

➤ Mouvement intra

Rappel : la CAPA d'affectation des PLP aura lieu le 14 juin et le groupe de travail sur les révisions d'affectation le 21 juin après-midi. Vous pouvez encore nous contacter.

➤ TZR et non titulaires

Le groupe de travail se réunira les 10, 11 et 12 juillet prochains mais comme chaque année plusieurs TZR ou non-titulaires pourraient ne connaître leur affectation qu'à la rentrée.

Particulièrement important : les collègues concernés doivent envoyer au SNUEP Bretagne tous les renseignements (notamment leurs vœux) utiles à leur affectation afin que celui-ci puisse intervenir le cas échéant.

Contactez les commissaires paritaires ou la section académique du SNUEP-FSU (voir les coordonnées sur le site ci-dessous) et/ou **venez les rencontrer**. <http://www.rennes.snuep.fr/>

➤ Stagiaires

La dernière phase du mouvement est celle des stagiaires. Malheureusement, contrairement à nos demandes, le ministère et le rectorat refusent tout groupe de travail sur ces affectations. Le SNUEP-FSU, s'il est alerté, pourra cependant intervenir pour essayer d'améliorer les situations sensibles.

Les lauréats doivent envoyer la fiche de suivi d'affectation

<http://snuep.fr/carrieres/stagiaires/affectation-stagiaires/procedure-d'affectation/>

Adhésions

La fin d'année se dessine et le SNUEP-SU prépare déjà la rentrée de septembre. Les bulletins de pré-adhésions seront donc bientôt disponibles. Il est possible d'adhérer en ligne (<http://snuep.fr/adhesions/identite.php>)